



Perquisition à mon domicile suite à des accusations calomnieuse

Par Farid78

Bonsoir,

Je suis en accident de travail depuis le mois de mars dernier pour cause d'une névralgie , le 28 avril dernier vers 21h je reçois la visite d'une bonne douzaine de policiers à mon domicile, ils me font lire un ordre de perquisition dans lequel il est stipulé les faits suivants;

" Considérant que M. ***** Né le 17 MARS 19** à ***** et domicilié 3 parc ***** aux ***** est employé comme chauffeur au sein de la *****]; qu'il tend à se radicaliser dans sa pratique religieuse qu'il souhaite imposer également sur son lieu de travail (prières en pleine rue à l'occasion des tournées, refus de serrer la main aux personnels féminins); qu'il fréquente la mosquée salafiste d'*****. "

Dans ce que que l'on me reproche il y a de la délation et des accusations calomnieuse.

- 1) Je ne fréquente pas la mosquée salafiste cité
- 2) je ne prie pas en pleine rue, je prie dans un endroit couvert à l'abri des regards
- 3) je n'impose pas ma religion sur ma tournée

(Je peux avoir des attestations que ces accusations sont mensongères)

Je sais que mon chef est derrière ces accusations, le connaissant il est capable de proférer des mensonges à mon encontre et de plus il est sans pitié, il souhaite absolument mon départ de la société

Il y a volonté de me nuire car il sait très bien que je ne suis pas quelqu'un de dangereux, il a sûrement espéré que les policiers trouvent quelque chose de suspect chez moi et peut-être avoir une raison pour me licencier.

Cependant depuis les attentats du 13 novembre 2015, un numéro vert est à disposition pour signaler toute personnes dangereuses, et on peut appeler en anonyme.

J'ai l'intention de porter plainte contre X auprès du procureur de la république pour délation et dénonciation calomnieuse mais j'ai peur que cela n'aboutissent à rien

Questions;

Les accusations porter contre moi sont elles suffisante pour accuser directement mon employeur ? Sachant que lui va sûrement nié les faits (comme à son habitude)

Si je porte plainte contre lui, peut il se retourner contre moi pour diffamation et me licencier par la suite ?